



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 7 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 31/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy

Absent : M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2025_15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de Montliard ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Montliard ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes 2024	230 862,96	9 488,45	240 351,41
Dépenses 2024	187 750,33	47 452,43	235 202,76
Résultat 2024	43 112,63	- 37 963,98	5 148,65
Résultats reportés 2023	105 557,58	39 811,97	145 369,55
Résultats de clôture 2024	148 670,21	1 847,99	150 518,20
Restes à réaliser 2024 - Recettes	0,00	13 200,00	13 200,00
Restes à réaliser 2024 - Dépenses	0,00	25 000,00	25 000,00
Total Restes à réaliser 2024	0,00	- 11 800,00	- 11 800,00
Résultats définitifs 2024	148 670,21	- 9 952,01	138 718,20

Le Maire s'étant absenté et n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 de Montliard ;
- **donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/04/2025

Le Maire,

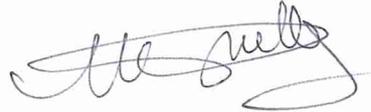
M. BEAUDEAU Didier



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Montliard, Loiret. The stamp features a central emblem with a church and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE MONTLIARD" and "45 (Loiret)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Secrétaire de séance,

Mme GUILLET Martine



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name of the secretary of the session.